

Le président cubain Raúl Castro assiste à la séance extraordinaire du parlement cubain



La Havane, 29 mars (RHC/PL)- Le président cubain, Raúl Castro assiste à la session extraordinaire de l'Assemblée Nationale du Pouvoir Populaire qui tient aujourd'hui une session extraordinaire pour débattre et adopter le projet de Loi sur les Investissements Étrangers.

Par cette loi, le gouvernement cubain cherche à encourager la participation de capitaux étrangers au développement économique de notre pays sur la base du respect du patrimoine et de l'intégrité nationale.

Hier, le président de l'Assemblée Nationale, Esteban Lazo a fait connaître, au cours d'une rencontre préalable, les résultats des échanges de vues sur la nouvelle loi dans les différents territoires de notre pays. Ils contribueront à la rédaction définitive de cet instrument juridique.

Au cours de la réunion, à laquelle a également pris part le premier vice-président cubain, Miguel Díaz-Canel, le ministre du Commerce Extérieure et des Investissements Étrangers, Rodrigo Malmierca a expliqué les régulations en matière d'emploi qui permettront aux investisseurs étrangers d'embaucher librement des travailleurs cubains faisant partie d'une bourse de cadres professionnels et d'autres travailleurs qualifiés.

Rodrigo Malmierca a signalé que cette disposition a pour but d'encourager les travailleurs; d'obtenir que l'entreprise concernée soit plus efficace et que l'entité d'embauche respecte les normes établies sans s'enrichir.

De plus, au cours des débats, les députés sont tombé d'accord sur la nécessité de respecter les normes de contrôle établies par le ministère de ce secteur. Ils se sont également prononcés pour l'adoption d'une loi sur la protection de l'environnement garantissant le développement durable de notre pays ; et l'utilisation rationnelle des ressources naturelles.

<https://www.radiohc.cu/index.php/fr/noticias/nacionales/18892-le-president-cubain-raul-castro-assiste-a-la-seance-extraordinaire-du-parlement-cubain>



Radio Habana Cuba